



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

CAB/DM/EA/n° 97

Paris, le 23 OCT. 2008

Monsieur le Directeur Général,

Les lois du 18 avril 2006 et du 10 août 2007 constituent le socle sur lequel les universités et les organismes de recherche construisent leur développement respectif qui a vocation à s'inscrire dans un partenariat fructueux et équilibré entre ces établissements.

Or, ce développement dépend tout entier de ceux qui font leur richesse, en l'occurrence pour les organismes de recherche, les chercheurs, les ingénieurs, les personnels d'encadrement, techniques et administratifs.

Par voie de conséquence, je considère que le « Plan Carrières 2009-2011 » que j'ai le plaisir de vous transmettre, constitue un volet indispensable du mouvement de réforme aujourd'hui engagé.

Je souhaite, au travers de celui-ci, reconnaître et valoriser l'engagement professionnel, les compétences, et l'excellence des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les mesures qui le déclinent ont ainsi pour objectif affirmé d'attirer et de garder les meilleurs d'une génération en rendant les métiers attractifs, en début de carrière et tout au long de celle-ci, par un avancement accéléré et une politique indemnitaire de qualité.

Mon action est guidée par la triple ambition d'harmoniser par le haut les grilles de rémunération et les régimes indemnitaires afin de garantir l'équité, de promouvoir une transparence accrue des décisions et de reconnaître la qualité de la recherche.

C'est pourquoi, je souhaite que les possibilités d'accéder au grade et au corps supérieur soient accrues.

Monsieur Arnold MIGUS
Directeur Général
CNRS
3 rue Michel Ange
75016 PARIS

C'est pourquoi, j'ai choisi de créer une prime d'excellence scientifique dédiée aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs, qui valorise la qualité de leurs travaux scientifiques.

Il est en effet naturel et légitime que l'implication des chercheurs dans leur cœur de métier soit reconnue de manière explicite et concrète. De la même manière, l'attribution de cette prime pour un montant élevé, aux lauréats de distinction scientifiques ou conférées par un organisme de recherche, me semblerait répondre aux attentes de la communauté.

C'est pourquoi, enfin, je pense que le dispositif des chaires est de nature à renforcer l'attractivité des métiers de la recherche tout en soutenant un partenariat constructif entre universités et organismes.

Je ne doute pas que vous mesuriez à sa juste valeur l'ampleur des évolutions que je propose, ainsi que l'effort inédit consenti par l'Etat, qui confirme, une nouvelle fois, l'engagement du Président de la République en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je suis tout aussi convaincue de votre soutien actif, afin que chacun se sente reconnu par son établissement et son ministère.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de ma meilleure considération.



Valérie PECRESSE